



Il nous demande de payer le credit de nos parents

Par **kima_old**, le **19/12/2007** à **15:24**

mon pere est deceder en 2004, suite a se decer moi est mes 3 freres et soueur avons accepter la succession (qui ne contenait rien) . aujourd'hui notre grand mere vient de mourir donc notre pere deceder nous avons heriter de la part qui lui revenait et lors de la signature surprise notre oncle nous demander de payer une facture de 9000 euros ,se qui correspond a un credit que mes parent avait fait en 1992 ou mon oncle s etait porter consionneure ,mes parent ne pouvant pas payer c est eux qui ont payer et il n y a pas eu de recinnaissance de dette et cet dette n apparraissait pas lors de la succession de notre pere . a til le droit de nous reclamez cet argent? et si nous refusons que peut il se passer ? merci de me repondre assez vite car nous devons revoir le notaire deans les prochain jours